



Conseil communal
Chancellerie

Courrier A

Commune de Veysonnaz
à l'att. du Conseil communal
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

Contact 027 289 56 02
philippe.charbonnet@nendaz.org

Date 16 octobre 2020

Fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à la rencontre de nos deux exécutifs du 7 octobre dernier et afin de répondre à vos attentes d'un positionnement, notre Conseil communal, réuni en séance le 15 octobre 2020, a une nouvelle fois débattu sur le projet de fusion. C'est avec plaisir que nous vous transmettons ci-après un condensé de ces délibérations qui résume de manière non exhaustive les innombrables raisons qui font que les communes de Veysonnaz et Nendaz partagent depuis très longtemps une communauté de destin et que par conséquent la fusion envisagée n'est rien d'autre qu'une évidence.

En préambule, il est important de relever la passion qui a animé les échanges du 7 octobre. Le discours engagé de nos élus vous aura au moins permis de jauger leur attachement au rapprochement. L'irritation s'est également fait ressentir, de part et d'autre. Du côté de Nendaz, elle a mûri à la lecture du rapport présenté par l'auditeur du bureau de conseil en management stratégique « Compas ». Ce document est apparu lacunaire sur les aspects essentiels des attributions et des raisons d'être d'une commune municipale et il occulte les fondements du vivre ensemble dans une même communauté. Par ailleurs, l'évaluation n'intègre que très partiellement les responsabilités fondamentales d'une municipalité face aux exigences légales et ses impacts directs et indirects sur les prestations offertes à la population. Ce rapport rend compte sur les appréciations d'un groupe très restreint de personnes qui ont participé aux ateliers thématiques sans explication sur la méthodologie utilisée, le choix des critères et leur poids dans l'évaluation. Enfin, comme relevé lors de la présentation, la conclusion bien qu'elle ait été corrigée, a été rédigée, donc évoquée, elle s'est avérée surprenante pour notre exécutif et infondée ne serait-ce qu'en regard de l'histoire partagée, des nombreuses collaborations et des liens étroits développés durant près d'un siècle entre nos deux communautés. Conclusion qui n'est en définitive pas inattendue si l'on considère que ce même auditeur vient de publier un rapport technique prônant le Grand Sion et qui nous questionne sur l'objectivité et l'indépendance de ce travail au détriment d'une indispensable relation de confiance qui doit être favorisée dans ce type de démarche.

Par ailleurs, il est regrettable que le Conseil communal de Nendaz et les cadres de l'administration n'aient pas été impliqués lors des études préalables qui ont mené à l'élaboration de ce rapport.

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
www.nendaz.org

Nendaz
european energy award



Ceci posé, notre Conseil s'est attelé à souligner objectivement les éléments qui font qu'une fusion avec Nendaz répond aux aspirations des autorités de Veysonnaz qui souhaitent « *pouvoir continuer de fournir aux citoyens de la commune des prestations répondant à leurs attentes* ». C'est dans ce même esprit que nous sommes convaincus que le rapprochement de nos deux communes est une suite logique visant à développer ensemble le futur de notre région.

Les communes de Nendaz et de Veysonnaz sont composées d'un tissu social, culturel et économique interdépendant. Situées sur la rive droite de la Printse, les deux entités partagent une grande variété de points communs partant des modes de vie, des activités touristiques, agricoles et rurales, socioculturelles, associatives et sportives, ainsi que des multiples ressources naturelles. Nendaz et Veysonnaz s'étendent sur une même zone géographique et paysagère structurée par des lieux d'habitat imbriqués. La prise en compte de l'histoire commune et le maintien de l'identité des plus de 800 habitants qui partagent nos deux territoires passera par la reconnaissance et la pérennisation des particularités propres à chacun façonnées par la riche vie active renforcée par les liens naturels qui unissent les habitants de Nendaz et de Veysonnaz.

Afin de vous convaincre sur le sujet nous reprenons dans un tableau, qui vous sera transmis dans un deuxième temps, un certain nombre de thèmes basés sur les missions inaliénables d'une commune qui nous paraissent essentiels dans la vie quotidienne de chacune et chacun et qui serait largement amélioré en cas de fusion des communes aux bénéfices des habitants et des hôtes.

Il est évident pour notre exécutif que le maintien et le développement de ces infrastructures et de ces prestations sont intimement liés à l'appartenance à une commune municipale. Seule, la contribution sociale, culturelle, associative, sportive, administrative et financière de chaque citoyen permettra de pérenniser une politique adaptée aux besoins des résidents et des hôtes de notre région. En orientant le destin de Veysonnaz vers la commune de Sion, il sera très difficile de maintenir l'ensemble de nos prestations actuelles qui contribuent à l'excellente qualité de vie offerte à nos communautés respectives. Dans cette éventualité, les principes de responsabilité, d'appartenance et d'équité pour les citoyens d'une même commune seront privilégiés ce qui remettra inévitablement en question l'offre de proximité et la qualité des prestations actuellement offertes ainsi que les priorités politiques qui orienteront le destin des générations futures.

Relevons à titre d'exemple quelques projets stratégiques planifiés tels que la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable "Beuson-La Lombarde", le projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation ou encore les projets touristiques liés au développement des infrastructures (pistes VTT) et à l'aménagement de la station (route de Pra).

S'agissant de l'administration, le bureau communal de Basse-Nendaz qui dispose d'une situation centrale pour l'ensemble des villages du territoire. Il va de soi qu'en cas de fusion, le Conseil communal de Nendaz s'engage à reprendre l'ensemble du personnel de l'administration communale de Veysonnaz. Ce rapprochement concourra au maintien des emplois dans la région et permettra aux collaborateurs de disposer d'une place de travail à moins de 10 minutes de leur lieu de résidence.

La professionnalisation et le renforcement de l'ensemble des métiers communaux, la connaissance et le partage des mêmes problématiques liées à la gestion d'une commune touristique de montagne, les synergies en termes d'exploitation et d'entretien sont quelques points forts non exhaustifs qui participent à la mise en place de prestations efficaces pour nos concitoyens. Une fusion renforcerait encore cet état de fait et permettrait en outre des économies d'échelle.

Sur le plan politique, avec 1 élu pour 748 habitants pour Nendaz et 1 élu pour 3'856 habitants pour la Ville de Sion, il va de soi que la proximité avec les autorités politiques fait partie des avantages que peut indéniablement offrir une fusion avec Nendaz. Dans ce cadre également, il est à noter qu'une telle configuration renforcerait les chances d'une représentation du giron de Veysonnaz à la table du Conseil communal.

En outre, ceux qui ont eu la chance de lire l'ouvrage de MM. Jean-Maurice Délèze et Roland Lathion « Veysonnaz chroniques » vous diront que l'histoire a déjà répondu à la question qui sera posée aux citoyens de Veysonnaz le 29 novembre 2020. L'histoire des familles d'abord, elle en dit long sur le peuplement de la contrée indissociable « Veysonnaz, Clèbes et Verrey », l'histoire de l'avènement du tourisme « *le rapprochement avec le grand voisin, Nendaz, est prometteur p.108* » « *l'évidence de la communauté de destin est criante p. 108* » « *Vu d'en face, cet ensemble régional a tous les atouts pour faire face aux défis de la nouvelle génération du tourisme. A condition de réunir les forces et de cesser de disperser les énergies p. 108-109* », « *Les prémices et les augures sont là : les perspectives de mise en commun des sociétés de remontées mécaniques, le rapprochement des communes dans un remaniement territorial indispensable p. 109* ».

Le Conseil communal de Nendaz, convaincu par la communauté de destin de nos deux communes, certain de pouvoir répondre aux aspirations des autorités de Veysonnaz qui souhaitent « **pouvoir continuer de fournir aux citoyens de la commune des prestations répondant à leurs attentes** » s'est prononcé à l'unanimité de ses membres, incluant le Secrétaire communal, pour que l'histoire avec un grand H s'écrive au 1^{er} janvier 2025 avec la concrétisation de la fusion de Veysonnaz et Nendaz.

Nous espérons par ces quelques lignes vous avoir convaincu que rassembler nos deux destins n'est rien d'autre que sceller définitivement et formellement ce qui existe déjà. Certains que vous saurez prendre les bonnes décisions, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ



Le Président :
F. Dumas

Le Secrétaire :
Ph. Charbonnet